

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 mai 2023. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de mai deux-mille-vingt-trois, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 h 20 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12007-05-2023

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023 en retirant le point suivant :

- 7.3 Fonds régions et ruralité, volet 3 - *Projets Signature innovation des MRC*, aides financières accordées

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12008-05-2023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 a été courriellé à chacun des élus le 4 mai dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Guy Bernatchez, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 12 avril au 9 mai 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12009-05-2023

Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 avril 2023 :

Paiements : 625 999,08 \$

Factures : 143 817,48 \$

TOTAL : 769 816,56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12010-05-2023

Approbation du rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 30 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 30 avril 2023 de 7 709,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12011-05-2023

Approbation de la Politique de rémunération des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la présentation préalable de la Politique de rémunération des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie par MNP S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QU'établir une politique de rémunération claire permet à la MRC de mieux structurer la rémunération des employés et d'atteindre les objectifs financiers plus facilement ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la gestion de la rémunération sont d'acquérir du personnel qualifié, de conserver les employés actuels et d'assurer l'équité entre les salariés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la Politique de rémunération des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12012-05-2023

Signature des contrats de travail des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'intégration des employés du CLD de La Haute-Gaspésie le 1^{er} janvier 2023 au sein du département de développement économique de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT l'adoption récente de la Politique de rémunération des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la présentation prochaine de la Politique de relations de travail de la MRC pour fins d'adoption ;

CONSIDÉRANT tous ces changements présents et à venir pour la MRC et ses employés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à rédiger de nouveaux contrats de travail de tous les employés de la MRC et à les signer avec chacun des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12013-05-2023

Fermeture des comptes bancaires du CLD de La Haute-Gaspésie et le transfert des soldes

CONSIDÉRANT la dissolution du CLD de La Haute-Gaspésie le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2022, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a accepté tous les actifs et passifs du CLD de La Haute-Gaspésie, incluant les ententes, contrats et autres documents liant le CLD en date du 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a désigné préalablement des personnes pour signer les effets bancaires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la fermeture des comptes bancaires du CLD de La Haute-Gaspésie et le transfert des soldes du folio 100058 vers le compte MRC de La Haute-Gaspésie, folio 9166.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12014-05-2023

Signature de l'entente de collaboration, mission *Activités économiques* du *Plan national de sécurité civile, 2023-2028*, avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration relative à la mission *Activités économiques* du *Plan national de sécurité civile* du gouvernement du Québec est arrivée à échéance le 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette mission a pour objectifs de réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes ainsi que de favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie désire reconduire ladite entente pour cinq ans, soit de 2023 à 2028.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte la demande de collaboration relative à la mission *Activités économiques* inscrite au *Plan national de sécurité civile* du gouvernement du Québec telle qu'elle y est définie, et ce, jusqu'au 31 mars 2028.
2. autorise M. Guy Bernatchez, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, la lettre d'entente.
3. désigne Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, répondante à cette entente.
4. désigne M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, comme substitut à Mme Létourneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12015-05-2023

Signature de l'*Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes 2023-2026* avec la ministre des Affaires municipales, les MRC de la Gaspésie et la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et GIMXPORT

CONSIDÉRANT le projet d'*Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes 2023-2026* entre la ministre des Affaires municipales, les MRC d'Avignon, MRC de Bonaventure, MRC de La Côte-de-Gaspé, MRC de La Haute-Gaspésie, MRC du Rocher-Percé, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et GIMXPORT ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est de définir les modalités de participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques, aux fins d'assurer la concertation régionale, la coordination et la mise en œuvre de projets en lien avec la productivité des entreprises gaspésiennes et la mise en marché de leurs produits.

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise également à déterminer les rôles et les responsabilités respectifs des parties ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif général de l'entente est de soutenir la performance opérationnelle des entreprises gaspésiennes et la mise en marché de leurs produits.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise M. Guy Bernatchez, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'*Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes 2023-2026* avec la ministre des Affaires municipales, les MRC d'Avignon, MRC de Bonaventure, MRC de La Côte-de-Gaspé, MRC du Rocher-Percé, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et GIMXPORT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12016-05-2023

Appui la MRC de Maria-Chapdelaine, tenue de séances publiques des conseils municipaux en mode hybride

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 72-04-23, la MRC de Maria-Chapdelaine interpelle la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, afin d'assouplir les règles en matière de présences aux séances d'un conseil municipal, notamment en décrétant la possibilité d'une présence en mode virtuel, tout en assurant une présence physique à l'endroit prescrit dans la réglementation municipale pour que la population puisse y participer ouvertement, librement et en toute transparence ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine demande un appui à sa démarche ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC de Maria-Chapdelaine.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la résolution 72-04-23 de la MRC de Maria-Chapdelaine dans sa démarche et interpelle la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, afin d'assouplir les règles en matière de présences aux séances d'un conseil municipal, notamment en décrétant la possibilité d'une présence en mode virtuel, tout en assurant une présence physique à l'endroit prescrit dans la réglementation municipale pour que la population puisse y participer ouvertement, librement et en toute transparence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12017-05-2023

Appui la MRC Avignon, modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CMRC-2023-04-19-851, la MRC Avignon exprime son accord avec les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) et demande :

- au ministre des Finances, une augmentation du crédit d'impôt à 1 500,00 \$,
- l'établissement d'une exonération d'impôt des premiers 10 000,00 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel,
- que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et de ces femmes qui risquent leur vie pour aider la communauté ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC Avignon.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande :

- au ministre des Finances, une augmentation du crédit d'impôt à 1 500,00 \$;
- l'établissement d'une exonération d'impôt des premiers 10 000,00 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel ;
- que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et de ces femmes qui risquent leur vie pour aider la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉFET SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE 2022 – MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Guy Bernatchez, préfet, fait rapport aux citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe 2022.

Ce rapport sera affiché sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12018-05-2023

Achat d'une thermopompe

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au 1^{er} étage du bâtiment du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie pour desservir trois locaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions incluent le démantèlement de quatre unités intérieures ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

V	Réfrigération Mercier inc.	13 845,00 \$, plus taxes
	Travaux électricité raccordement systèmes :	<u>1 500,00 \$</u> , plus taxes
	TOTAL :	15 345,00 \$, plus taxes
V	Réfrigération Gaspésie inc. (série standard) :	14 995,00 \$, plus taxes
	Raccordement électricité par Électropage :	<u>1 500,00 \$</u> , plus taxes
	TOTAL :	16 495,00 \$, plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Réfrigération Gaspésie inc. respecte davantage les critères de performance exigés par la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Réfrigération Gaspésie inc., au cout de 16 495,00 \$ plus taxes, pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au 1^{er} étage du bâtiment du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie pour desservir trois locaux, laquelle soumission inclut le démantèlement de quatre unités intérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12019-05-2023

Délivrance d'un certificat de conformité – Règlement n° 23-938 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le règlement numéro 23-938 *Régissant la démolition des immeubles* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 23-938;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 23-938 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le règlement numéro 23-938 *Régissant la démolition des immeubles* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12020-05-2023

Délivrance d'un certificat de conformité – Règlement n° 316-2023 de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

CONSIDÉRANT le règlement numéro 316-2023 *Règlement numéro 316-2023 Régissant la démolition d'immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux* de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 316-2023;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 316-2023 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le règlement numéro 316-2023 *Règlement numéro 316-2023 Régissant la démolition d'immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux* de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 12021-05-2023

Fonds régions et ruralité, volet 2, aides financières accordées, projets

CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 2023, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé des aides financières pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* ;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2023, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé des aides financières pour des projets

présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional.*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ;

1. approuve les décisions du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie du 13 avril 2023 qui a accordé les aides financières suivantes pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* :

Fonds régions et ruralité, volet 2	
<i>Soutien aux entreprises</i>	
4 200 \$	Fannie Desmarais (illustratrice) – Cap-Chat <i>Acquisition de nouveau matériel</i>
10 000 \$	Mécanique mobile Stéphane Lajoie – Cap-Chat <i>Acquisition d'équipements pour le démarrage de l'entreprise</i>
12 000 \$	Construction Rénosim inc. – Sainte-Anne-des-Monts <i>Acquisition d'équipements spécialisés</i>
8 250 \$ <i>Remboursement</i>	Gestion Louis Émond – Cap-Chat <i>Remboursement balance de la subvention 8 250 \$</i> <i>Fermeture de l'entreprise</i> <i>Réf./CLD : CI-1531-07-22</i> <i>Réf./MRC HG : résolution numéro 11031-03-2020</i>
7 000 \$	Transport J. Tanguay inc. – Sainte-Anne-des-Monts <i>Acquisition d'une niveleuse</i>
13 000 \$	L'Amarré – Mont-Louis <i>Achat d'équipements pour le service de traiteur</i>
25 000 \$	Les Armoires des Monts- Sainte-Anne-des-Monts <i>Acquisition d'un centre de coupe verticale</i>
<i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
28 800 \$	AI Impact Alliance <i>Musée de la Baie - Cap-Chat (Secteur Les Capucins)</i>
17 830 \$	Administration portuaire Cap-Chat/Les Méchins <i>Ajout de pontons</i>
37 995 \$	Coopérative de solidarité du Cap <i>Amélioration des infrastructures et des équipements des volets : Jardin des gourmands, O' des Sens et artisanat de la COOP</i>
<i>Activités et animation du milieu</i>	
3 000 \$	Lancement de la saison touristique estivale de Tourisme Gaspésie et Gaspésie Gourmande à Mont-Louis
<i>Projets spéciaux – développement économique</i>	
7 100 \$	Contribution MRC de La Haute-Gaspésie <i>Mise à jour du PDZA</i>

2. approuve les décisions du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie du 9 mai 2023 qui a accordé les aides financières suivantes pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* :

Fonds régions et ruralité, volet 2	
<i>Soutien aux entreprises</i>	
7 500 \$	Auberge La Seigneurie des Monts – Sainte-Anne-des-Monts <i>Ajout de services pour la clientèle de l'auberge</i>
5 800 \$	Audace Marketing – Sainte-Anne-des-Monts <i>Achat d'équipement informatique (logiciel serveur fonduagique)</i>
30 000 \$	Paule Ménard – Sainte-Anne-des-Monts <i>Rachat actions de Couleur Chocolat</i>
30 000 \$	Pierre-Luc Pelletier – Sainte-Anne-des-Monts <i>Rachat actions de Couleur Chocolat</i>
30 000 \$ <i>Demande de remboursement projet non réalisé</i>	Demande de remboursement aux notaires Simard Côté Monette de Gaspé dans le dossier Julie Mercier et Patrick Lévesque pour la relève du Motel-Restaurant Le Délice de Mont-Saint-Pierre <i>Projet non réalisé</i> <i>Réf./CLD : CI-1287-02-20</i> <i>Réf./MRC : résolution numéro 11031-03-2020</i>
<i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
19 380 \$	Parc et Mer Mont-Louis <i>Dortoir 4 saisons</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12022-05-2023

Fonds local d'investissement, aide financière accordée, projet *Acquisition d'un centre de coupe verticale*, Les Armoires des Monts - Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1591-04-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé une aide financière de 50 000,00 \$ à Les Armoires des Monts - Sainte-Anne-des-Monts, au taux de 6,70%, sur une période d'amortissement de 24 mois, pour le projet *Acquisition d'un centre de coupe verticale* présenté dans le cadre du Fonds local d'investissement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la décision du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie du 13 avril 2023 qui a accordé une aide financière de 50 000,00 \$ à Les Armoires des Monts, au taux de 6,70%, sur une période d'amortissement de 24 mois, pour le projet *Acquisition d'un centre de coupe verticale* présenté dans le cadre du Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12023-05-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Création d'un économusée, Atkins & Frères - Mont-Louis*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1594-05-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière maximale non remboursable de 100 000,00 \$ à Atkins & Frères inc. – Mont-Louis pour le projet *Création d'un économusée*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la recommandation du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie et accorde une aide financière maximale non remboursable de 100 000,00 \$ à Atkins & Frères inc. – Mont-Louis pour le projet *Création d'un économusée*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12023A-05-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Terrain multisport, Ville de Cap-Chat*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1595-05-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière maximale non remboursable de 66 118,00 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Terrain multisport*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la recommandation du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie et accorde une aide financière maximale non remboursable de 66 118,00 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Terrain multisport*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12023B-05-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Patinoire à Sainte-Anne-des-Monts, Ville de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1596-05-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière maximale non remboursable de 100 000,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Patinoire à Sainte-Anne-des-Monts*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la recommandation du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie et accorde une aide financière maximale non remboursable de 100 000,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Patinoire à Sainte-Anne-des-Monts*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12023C-05-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Patinoire à Tourelle*, Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1597-05-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière maximale non remboursable de 58 000,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Patinoire à Tourelle*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la recommandation du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie et accorde une aide financière maximale non remboursable de 58 000,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Patinoire à Tourelle*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12023D-05-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Terrains de volleyball de plage*, Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1598-05-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière maximale non remboursable de 100 000,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Terrains de volleyball de plage*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la recommandation du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie et accorde une aide financière maximale non remboursable de 100 000,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Terrains de volleyball de plage*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12023E-05-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Plan de développement – Phase I : installations sanitaires et services essentiels*, Administration portuaire du havre polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1599-05-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière maximale non remboursable de 59 210,00 \$ à l'Administration portuaire du havre polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Plan de développement – Phase I : installations sanitaires et services essentiels*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la recommandation du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie et accorde une aide financière maximale non remboursable de 59 210,00 \$ à l'Administration portuaire du havre polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Plan de développement – Phase I : installations sanitaires et services essentiels*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12024-05-2023

Signature de l'entente relative au programme *Soutien au travail autonome* 2023-2024 avec Service Québec

CONSIDÉRANT l'éventuelle entente relative au programme *Soutien au travail autonome* avec Service Québec pour l'année 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général adjoint, M. Jean-Simon Vigneault, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au programme *Soutien au travail autonome* avec Service Québec pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12025-05-2023

Fin de l'entente fiduciaire avec la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la réalisation du deuxième diagnostic de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2023, lors de la grande assemblée, l'ensemble des acteurs impliqués dans la DIDS de La Haute-Gaspésie a décidé de mettre fin à l'entente fiduciaire entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la DIDS de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes entre les partenaires financiers et la MRC de La Haute-Gaspésie, liées à la DIDS de La Haute-Gaspésie, prendront fin le 30 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte la décision prise par l'ensemble des acteurs impliqués dans la DIDS de La Haute-Gaspésie, lors de la grande assemblée, de ne pas renouveler l'entente fiduciaire avec la MRC.
2. demande au Comité stratégique (COST) de créer un comité de transition entre la fin de l'entente fiduciaire et la reprise des activités de la DIDS de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12026-05-2023

Représentante à l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE l'Association touristique régionale de la Gaspésie tiendra son assemblée générale annuelle le 25 mai 2023 en visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise et nomme Mme Marie-Eve Blanchette, conseillère à la promotion touristique, à représenter la MRC lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra le 25 mai 2023 en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12027-05-2023

Création du comité de transition du Plan de développement intégré des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vue de préparer la transition entre la fin de l'élaboration du Plan de développement intégré des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie et sa mise en œuvre, la MRC doit créer un comité de transition et nommer, sur recommandation du comité de suivi, sept membres pour siéger à ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le comité aura pour mandat de faire le suivi du plan de développement intégré des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie dans l'attente de l'identification et l'implantation d'une structure optimale qui en assurera la mise en œuvre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE crée le comité de transition du Plan de développement intégré des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie et nomme les personnes suivantes pour siéger à ce comité, lesquelles sont :

Trois représentants de la MRC :

- ✓ M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC
- ✓ M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
- ✓ M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

Un représentant de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie:

- ✓ Mme Claudine Gauthier, directrice

Un représentant de l'hébergement touristique :

- ✓ Mme Marie-Eve Godbout, propriétaire de Les chalets Valmont

Deux représentants des attraits et activités touristiques :

- ✓ M. Christian Cyr, président de Destination Chic-Chocs
- ✓ M. Bruno Belliveau, coordonnateur de la Coop Accès Chic-Chocs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ

Aucun dossier *Programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12028-05-2023

Fonds de développement culturel, aide financière accordée, projet *Cinéclub temps d'écran, programmation 2023* de la Coopérative La Machine à truc

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 2 500,00 \$ déposée par la Coopérative La Machine à truc pour le projet *Cinéclub temps d'écran, programmation 2023*, présentée dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le cout du projet s'élève à 42 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle transitoire 2023-2024* de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 2 500,00 \$ à la Coopérative La Machine à truc pour le projet *Cinéclub temps d'écran, programmation 2023*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds de développement culturel.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 12029-05-2023

Offre de services professionnels de Mutuelle Vertuo retenue, accompagnement permettant d'assurer la mise en place et la pérennité de la collecte des matières organiques dans les industries, commerces et institutions

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Mutuelle Vertuo, du 13 avril 2023, pour l'accompagnement permettant d'assurer la mise en place et la pérennité de la collecte des matières organiques dans les industries, commerces et institutions (ICI) du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE les couts reliés à cette offre de services professionnels sont :

L'adhésion annuelle à la Mutuelle de la SDC :	1 250,00 \$, sans taxes
L'accompagnement pour 30 ICI :	28 499,00 \$, sans taxes
Une banque de 20 heures supplémentaires :	<u>1 900,00 \$</u> , sans taxes
TOTAL :	<u>31 649,00 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de services professionnels de Mutuelle Vertuo du 13 avril 2023, au cout de 31 649,00 \$, pour l'accompagnement permettant d'assurer la mise en place et la pérennité de la collecte des matières organiques dans les industries, commerces et institutions (ICI) du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME RENÉE GASSE, il est résolu de lever la séance à 20 h 57.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

0000